



5 rte de Guilhot – 09100 – BENAGUES
Tél. : 05.61.67.98.01 – Fax : 05.61.60.08.56
association@adapei09.fr

Procès Verbal Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2017

L'an 2017 le 27 juin à 18 h 00, les membres ayant voix délibérative de l'association ADAPEI dont le siège administratif est situé à Bénagues (09100), se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur la convocation du Président du Conseil d'Administration, Monsieur Philippe ORIOL.

Il a été établie une feuille de présence signée par chaque membre de l'Assemblée Générale, en entrant en séance.

Assistent à la présente Assemblée Générale :

Membres du bureau :

Madame Barberat : Trésorière adjointe
Monsieur Caillot : Trésorier
Monsieur Castagne : Vice-Président en charge des finances
Madame Chabanel
Monsieur Chapuis : Vice-Président en charge de l'action associative
Monsieur Junca : Président-Adjoint
Monsieur Oriol : Président
Madame Pariot : Secrétaire

Membres du conseil d'administration :

Madame Barbaria
Monsieur Cailhava
Madame Franc
Madame Labitrie
Madame Muniglia
Monsieur Navarro
Monsieur Rabet
Madame Roche
Madame Subra
Madame Vilaplana

25 familles adhérentes présentes ou représentées.

Salariés de l'Association.

Ordre du jour :

- Validation du Projet Associatif 2017-2021.

Après un long travail réalisé par la commission Projet Associatif, les membres du Comité de Pilotage Qualité et le Conseil d'Administration, pour refondre le Projet Associatif 2017-2021, il a été validé par le Conseil d'Administration le mardi 13 juin 2017. Il doit maintenant être ratifié par l'assemblée générale extraordinaire.

M. Oriol et M. Suquia présente le Projet Associatif sous forme d'un power point.

LES ORIENTATIONS POLITIQUES :

- L'Association revendique sa dimension parentale, avec une disponibilité des bénévoles, l'organisation de rencontres, dans un souci d'écoute et de soutien.
- L'Association œuvre pour des parcours personnalisés et dynamiques dans une logique d'ouverture, de partage d'expériences, de recherches, d'innovations et de développements.
- L'Association favorise la notion de parcours de vie au sein de l'ADAPEI 09 et/ou des autres établissements partenaires du territoire.
- L'Association veut être actrice de l'économie sociale et solidaire : c'est faire partie d'un ensemble d'initiatives économiques à vocation « d'insertion sociale et professionnelle ».
- L'Association veut, pour une société inclusive et participative et au regard du diagnostic des besoins, proposer à la personne et à son projet de vie, une diversité de solutions.

LES VALEURS DE L'ADAPEI 09 :

Au niveau Associatif :

- ❖ La solidarité et l'esprit d'entraide
- ❖ L'engagement bénévole et désintéressé
- ❖ La neutralité politique et religieuse
- ❖ Le militantisme, l'humanisme et la tolérance

Au niveau de la personne accueillie :

- ❖ La valorisation de la personne et le développement de ses compétences et de ses potentialités
- ❖ La promotion de ses droits et de sa citoyenneté
- ❖ La promotion de la qualité de l'accompagnement

Au niveau ressources humaines :

- ❖ La valorisation des rôles professionnels par l'emploi de personnels qualifiés et le développement continu des compétences.

LES ENGAGEMENTS ASSOCIATIFS :

1. Agir pour une réelle effectivité des droits des personnes en situation de handicap.
2. Valoriser et promouvoir les actions de l'association sur son territoire: faire reconnaître les compétences de l'association dans les réponses apportées pour les personnes en situation de handicap.
3. Maintenir une dynamique prospective et innovante, en développant des projets et des offres de service diversifiées.

4. Promouvoir la qualité de l'accompagnement des personnes accueillies et des pratiques managériales.
5. Développer une politique organisationnelle associative valorisant les ressources humaines et les savoir-faire internes, et assurant l'équilibre financier.

Les engagements associatifs se déclinent avec des objectifs, des sous-objectifs, des actions et des indicateurs.

Cette version du projet associatif va être mise en forme sous un format de livret d'ici à la fin de l'année.

Un groupe de travail va être mis en place afin de suivre l'application du Projet Associatif.

Le Projet Associatif peut être modifiable si besoin à tout moment durant la période de 2017 à 2021.

L'assemblée ratifie le Projet Associatif 2017-2021 à l'unanimité.

Le Président
Philippe ORIOL